



## Pratique Professionnelle

La législation permet de s'affranchir du papier et d'utiliser des documents numériques et recevables juridiquement. La gestion électronique des dossiers a pour objectif de faciliter l'activité du MJPM quand l'archivage numérique sécurise les documents. Des procédures sont respectées durant l'exercice de la mesure de protection. Mais quelle procédure adoptée pour éviter des doublons entre GED et archivage ? Qu'en est-il des durées de conservation des documents au terme de l'exercice de la mesure de protection ? Et des documents papiers doivent-ils être gardés ?

### Date et lieu de formation

Formation à distance à partir de l'outil VISIO FNMJI

Le **12 décembre 2023**  
De 10h00 à 12h00

### Nos tarifs

Adhérent FNMJI : 80 €  
Salariés des adhérents : 96 €  
Non adhérent FNMJI : 145 €

### Les prérequis pour s'inscrire à la formation

Aucun



### Module *L'archivage et la Gestion Electronique des Dossiers*

#### La finalité de la formation

A l'issue de la formation, les professionnels disposeront d'une boîte à outils leur permettant de mieux appréhender les différentes procédures permettant de sécuriser leur activité professionnelle.

#### Au programme

- Rappel des textes de références
- La Gestion Electronique des Dossiers des personnes protégées
- La procédure de GED
  - Durant l'exercice de la mesure
  - Après la fin de l'exercice de la mesure
- De la GED à l'archivage électronique
- L'archivage papier
- Les durées de conservation des documents
- La procédure d'élimination des archives
- Les bordereaux d'élimination

**Pour toutes demandes d'informations**

[formation@fnmji.fr](mailto:formation@fnmji.fr)



#### Notre experte

Françoise COHEN CASSUTO,  
*consultante archiviste*

#### Nos méthodes pédagogiques

Formation participative et interactive.

Elle est découpée en plusieurs séquences : apports théoriques et d'échanges à partir de l'outil visio FNMJI

#### Nos modalités d'évaluation

Par questionnaires numériques transmis à chaque participant.

#### Accessibilité handicap

La FNMJI demande à être informée sur les situations de handicap des participants afin d'adapter les modalités pédagogiques aux objectifs de la formation, de prendre en compte les moyens de compensation du handicap.

**Contact du référent handicap :**  
[presidence@fnmji.fr](mailto:presidence@fnmji.fr)

